

Programme de travaux en espaces verts 2007 - Valorisation socio-écologique de la colline de Planoise - Demande de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre général de la préservation et de la mise en valeur du site remarquable de la vallée du Doubs et des collines de Besançon.

Il prend en compte à la fois le paysage, les milieux naturels et les composantes sociologiques.

Venant en continuité des aménagements précédents réalisés sur les collines de Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Citadelle - Chapelle des Buis et Bregille-Beauregard, le projet 2007 concerne principalement la colline de Planoise. Le programme est complété par la réalisation de documents d'information et communication relatifs à l'ensemble des collines aménagées.

Dans sa partie Ouest, la colline est située sur le territoire de la commune d'Avanne. Adossé à son versant Nord, le parc urbain met en relation le quartier de Planoise, avec la colline ; par son aménagement et sa maintenance différenciée, il constituera l'articulation entre les aménagements urbains du coeur du quartier et ceux prévus et adaptés à cette nature proche.

Aussi, le projet a porté une attention particulière à la continuité des sentiers pédestres tant en direction d'Avanne ou le quartier de Planoise qu'avec les autres collines et les berges du Doubs.

Les objectifs de l'aménagement sur la colline de Planoise sont :

- la pérennité des sites, des milieux et des paysages,
- la conservation, voire la restauration, dans leur diversité, des habitats naturels identifiés, alliées à une amélioration de la diversité biologique,
- la création de conditions favorables à une meilleure prise en compte de l'environnement proche par les habitants de la ville, de l'agglomération, des touristes,
- la restauration d'un petit patrimoine bâti, témoin d'une activité humaine passée (caborde, murets...),
- la mise en valeur de points de vue, chacun ayant son identité propre pour la découverte et la compréhension de la ville,
- la création et la restauration de sentiers balisés de promenade et de découverte, au gré d'une diversité de milieux et de paysages (zones forestières, milieux ouverts, petit patrimoine rural...), associées à une signalétique directionnelle sobre, en bois,
- l'information et l'amélioration de la connaissance du public sur le réseau de sentiers des collines, les milieux naturels, avec l'installation de panneaux, l'édition de documents (plans...), etc.

Les aménagements socio-écologiques de la colline de Planoise viendront terminer le programme pluriannuel en cours de valorisation des collines bisontines. Cet ensemble, imprimant fortement la géographie de la cité d'Est en Ouest le long du Doubs, sera le reflet de la volonté affirmée et des actions menées par la Ville de Besançon en faveur de son patrimoine naturel et de ses paysages remarquables, dans leur diversité.

Le projet vise ainsi à favoriser l'attractivité du territoire, de sa région et de sa capitale régionale et conforter sa notoriété.

Le montant prévisionnel du projet pour l'année 2007 est de 100 335 € HT, soit 120 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	25 100 €
- Etat (CPER 2007-2013)	25 100 €
- Région de Franche-Comté	15 050 €
- Département du Doubs	15 050 €
- Ville de Besançon (y compris TVA)	39 700 €

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2007.

La durée prévisible des travaux est de 6 mois avec un plan de gestion de 5 ans pour la conservation durable des milieux naturels dans leur diversité.

Le projet se prolongera en 2008 avec des aménagements et documents de communication complémentaires pour l'ensemble des collines bisontines, dans le cadre et sous réserve du budget affecté à l'opération de valorisation des collines.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Patrimoine et Environnement, est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- solliciter pour l'opération concernée les aides financières de l'Union Européenne (au titre du FEDER), l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- inscrire par décisions modificatives au(x) budget(s) de l'exercice courant le montant des participations, à réception des décisions attributives de subventions, en recettes aux chapitres 13.823.1321/1322/1323/1327.3616.34000.

«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'ai trouvé que la présentation n'était pas très très claire. Ce que j'aurais voulu savoir c'était qui réalisait les travaux, deuxième point que va-t-on faire dans la deuxième tranche de travaux parce qu'a priori c'est une opération qui va se dérouler sur un certain nombre d'années et troisième point, à quoi va servir l'argent exactement ? Ce qu'on va attribuer ce soir comme financement, va-t-il servir à l'achat de matériaux et ensuite les travaux vont être réalisés en interne ou cela va-t-il être réalisé par des entreprises, par des associations ? Je trouve que sur le fond l'idée est excellente mais vous n'êtes pas très très clairs sur l'organisation et sur les achats.

D'autre part, financièrement la Ville ne s'en sort quand même pas trop mal...

M. LE MAIRE : Tu ne vas pas t'en plaindre quand même !

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Exactement. La TVA normalement est remboursable donc c'est une opération qui ne devrait nous coûter que 20 000 €.

M. LE MAIRE : Voilà, tu as tout dit.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Mais j'attends la réponse à mes questions.

M. LE MAIRE : Tu es dopé ce soir ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Mais mon ami Pascal n'est pas là ; habituellement c'est lui qui se charge de tout.

M. LE MAIRE : Ah oui d'accord, vous travaillez en couple. Je vais te faire un contrôle anti-dopage en sortant.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est comme JOSSE, ils m'ont fait la piqûre avant d'arriver (rires).

M. Éric ALAUZET : Trois questions, trois réponses mais Jean-Paul, on aurait pu discuter de ce sujet-là depuis 4 ans puisque depuis 4 ans successivement on a aménagé Chaudanne, puis Rosemont, cette année Bregille et la Chapelle des Buis et enfin on va terminer par Planoise sur une année. La réponse à la deuxième question, c'est la Ville de Besançon qui aménage comme les autres collines, avec les aides financières de ses partenaires, qui font suite au programme Territoire Saône-Rhin, je le signale au passage, après l'abandon du grand canal. C'est dans ce cadre-là qu'on a obtenu des financements aussi avantageux et qu'on n'a finalement que 20 % du total à notre charge. Quant au type d'aménagement, il suffit d'aller se promener sur les trois autres sites déjà aménagés pour en connaître la teneur. Ce sont des aménagements de sentiers, éventuellement des consolidations. Ça peut être des marches, des escaliers, des panneaux directionnels, des panneaux d'interprétation, c'est important sur les milieux un peu remarquables à protéger, ici une mare, à un autre endroit une pelouse sèche ou d'autres éléments du patrimoine naturel ou géologique. On poursuit sur cette colline ce qu'on a fait sur les trois autres et on aura terminé sur Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.